

Bulletin syndical d'informations publié par l'Union des Cadres de Paris  
[UCP@paris.fr](mailto:UCP@paris.fr) - <http://cadresvp.free.fr/>

---

**Point d'étape sur les titularisations où l'on constate que les plus précaires ne sont pas les mieux traités : incohérence criante que l'UCP demande à corriger**

Il est bon de rappeler que la Ville de Paris s'est inscrite de manière volontariste, dans un dispositif national de « déprécarisation » des non titulaires, sous la forme d'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire sur les années 2013-2015, qui sera poursuivi et ajusté en 2016.

Une négociation constructive avec les organisations syndicales a abouti à programmer plus de 1000 titularisations dans les trois catégories A (231), B (181) et C (615). Donc, au niveau de l'ampleur et du rythme, il doit être donné acte de l'effort que la Ville déploie en faveur de ses personnels non titulaires.

De surcroît, le Ministère de la fonction publique envisage la prolongation du dispositif jusqu'en 2018, étendant ainsi l'ouverture des droits aux agents en poste au 31 mars 2013 et non plus au 31 mars 2011. Dès la sortie des textes, un nouveau programme pluriannuel de titularisations devra être adopté.

Le premier paradoxe qui nous interpelle, tient au fait que, contrairement aux bonnes intentions des employeurs publics de recruter selon les règles statutaires, après la sage « régularisation » de pratiques peu vertueuses, ces derniers continuent à recruter de nouveaux contractuels, là où ils auraient dû organiser un concours.

Que nous nous battions pour la titularisation de nos collègues contractuels avec qui nous travaillons depuis de nombreuses années, ne pose aucun problème, dès lors que ce sont d'abord nos collègues et que, dans une logique de cohésion d'équipe, il est juste de les faire bénéficier du statut de titulaire.

Cela ne donne pas liberté à nos employeurs publics, y compris la Ville de Paris, de s'autoriser à remplacer des contractuels titularisés par d'autres contractuels (mis à part les emplois limitativement énumérés par le droit positif).

En effet, l'absence d'organisation régulière de concours est préjudiciable au bon déroulement de la carrière des personnels titulaires, qu'ils soient issus des concours ou des programmes de titularisation. Cela est préjudiciable à la promotion au choix des agents pour accéder à la catégorie supérieure.

Donc tout le monde est perdant.

Les postes de titulaires créés par la Ville de Paris étant gagés par la suppression des postes de contractuels, cela ne devait pas, nous affirmait-on alors, impacter l'organisation périodique des concours. L'impasse faite pour une année de concours au détriment des Secrétaires administratifs et des Attachés d'administrations parisiennes, nous laisse douter de cet engagement qui n'a pas été tenu déjà par deux fois...

Il nous a été répondu qu'il ne s'agissait pas d'une suppression mais d'un « glissement » sur l'année suivante. Ce n'est pas parce que l'on s'approche des périodes de sports d'hiver, mais ce soit disant « glissement » sera inévitablement et logiquement interprété comme une inclination à suivre une mauvaise pente !

Par ailleurs, précisons que ce dispositif et les jurys de sélections mis en place par la Ville de Paris, concernent également les personnels des établissements publics qui lui sont rattachés (CASVP, Caisses des écoles, EIVP,...).

A ce titre, la plupart de ces établissements publics ont joué le jeu et se sont inscrits dans le programme de la Ville de Paris, en augmentant de leurs propres créations de postes, celles prévues par la Ville de Paris.

Cependant, force est de constater que tous les candidats potentiels n'ont pas bénéficié des informations pour s'inscrire dans les délais, le relais ressources humaines de certains établissements publics ayant été défaillant ou léger.

Quant au traitement des collègues que l'on considère les plus précaires, il n'est pas toujours équitable et cohérent. Tout le monde doit être traité avec la même bienveillance.

Qui est le plus précaire entre un bénéficiaire de contrat à durée indéterminée de catégorie A et un agent de nettoyage dont le temps partiel lui est imposé (à partir de 62%) ? Toujours par comparaison, dans un corps technique de catégorie A, 10 postes sont ouverts pour 10 candidats en 2015, alors que pour les agents de logistique générale, 50 postes sont ouverts pour 155 candidats...

Autrement dit, il est plus facile d'être titularisé Ingénieur des travaux que d'être titularisé Agent de logistique générale !

Cette aberration a été soulevée et nous avons obtenu trop modestement 20 postes supplémentaires pour nos collègues qui nettoient nos espaces de travail.

La Ville de Paris doit encore mieux faire et prendre en compte celles et ceux qui sont à un temps partiel supérieur à 60% mais en dessous de 70%, là se « niche » la véritable précarité.

La Ville de Paris a beaucoup fait pour améliorer les conditions de travail de ces personnels, ménage en journée, passage à temps complet, titularisation, promotion. Encore un petit effort pour celles et ceux qui sont restés éloignés de ces mesures salutaires et ce sera parfait pour cette profession qu'on aura su valoriser.

Le Comité technique central du 23 octobre 2015 s'est tenu sans les représentants du Personnel.

### *Un Comité Technique Central s'est tenu le 23 octobre en l'absence des représentants du Personnel*

C'est pour exprimer leur mécontentement sur la manière dont se déroulent les pseudo-négociations sur les promotions de grade pour la période 2016-2018 (RPP dans le jargon des ressources humaines) que toutes les organisations syndicales ont fait savoir que leurs représentants ne siègeraient pas à cette instance dite de concertation, qui n'en a pourtant que le nom.

L'ordre du jour ne comportait aucun sujet majeur pour les personnels qui aurait pu justifier leur présence. La formation, l'apprentissage inscrits à l'ordre du jour sont des domaines

d'action dans lesquels la Ville de Paris est engagée de manière volontariste tant en quantité qu'en qualité, même s'il y a des améliorations à apporter ici ou là. Quant au Nouveau Paris Solidaire, si la démarche a du sens, la manière dont l'Administration parisienne l'appréhende avec les personnels concernés, gâche tout et c'est dommage !

Toutefois, l'Administration parisienne, talentueuse dans sa communication, a oublié de vous dire qu'il y avait dans son ordre du jour un point qui fâchait grandement : les ratios de promotion pour l'année 2015 pour l'accès aux grades de puéricultrice hors classe, de conservateur général du patrimoine et l'échelon spécial du grade de médecin hors classe.

Dans sa grande générosité, la Ville propose de promouvoir 13 puéricultrices hors classe sur les 162 promouvables, soit un taux exceptionnel de 8%. Par rapport à la demande portée par toutes les organisations syndicales d'un taux de 100% de promotions pour tous, vous constaterez qu'il y a une marge de progression ! Comment expliquer pourquoi 149 puéricultrices sur 162 ne seront pas promues à la hors classe en 2015 ?

Il s'agit pourtant de professionnelles rares que les communes et départements voisins attirent grâce à une politique de ressources humaines plus attractive... La Ville de Paris pourrait beaucoup mieux faire pour les « fidéliser » ! N'en n'aurait-elle pas besoin pour développer sa politique de la petite enfance ? On se le demande !

Les médecins, professionnels encore plus rares, seulement 3 médecins sur 11 promouvables seront promus à l'échelon spécial de la hors classe en 2015. Depuis quand l'accès à un échelon est aussi difficile que de changer de grade ?

Quant aux Conservateurs du patrimoine, seulement 2 sur 26 accéderont au généralat en 2015. Nos responsables des Musées parisiens ne méritent-ils pas mieux ?

Au travers de ces trois exemples concrets, vous aurez perçu tout l'intérêt de notre combat en faveur de plus de promotions pour tous les personnels, de toutes les professions et de toutes les catégories. C'est le seul levier dont dispose la Maire de Paris pour améliorer le pouvoir d'achat de ses personnels auxquels elle demande beaucoup et toujours plus. La reconnaissance passe obligatoirement par ce levier pour les trois ans à venir. C'est un rendez-vous qu'il ne faut à aucun prix manquer.

### *Audience chez la Directrice des affaires scolaires*

Afin de faire le point sur les réorganisations en cours au sein de la Direction des affaires scolaires (DASCO), une délégation de l'UCP a été reçue par la directrice, Virginie DARPHEUILLE, accompagnée de Christophe DERBOULE, son directeur adjoint et d'Etienne DUVIVIER, le Sous-Directeur des écoles.

Un échange constructif a pu s'instaurer sur les évolutions en cours et leurs conséquences.

Il a été ainsi réaffirmé que les priorités portaient sur les fonctions supports fortement mises à contribution dans la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs, qu'il s'agisse de la filière ressources humaines (RH) ou du Système d'Information DASCO, la filière RH étant fixée comme le point d'entrée de la réorganisation.

Par ailleurs, une harmonisation des Circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE) est toujours en cours, avec à la clé, une refonte des fiches métiers.

En 2016, il ne serait pas prévu de suppression d'emplois, contrairement à ce qui avait eu lieu en 2015 avec 50 postes rendus.

L'UCP a insisté sur l'inquiétude actuelle des personnels aujourd'hui confrontés à la perspective d'un nouvel organigramme, à la fusion de deux sous-directions, à de nouvelles organisations de services, auxquelles s'ajoute un prochain déménagement.

D'autre part, elle a souligné l'intérêt pour les personnels de bénéficier de formations adaptées et pertinentes, mais aussi de se voir proposer des accompagnements individuels ou collectifs pour faciliter leur adaptation aux nouveaux postes ou aux nouveaux métiers.

Puisqu'on demande beaucoup aux équipes de la DASCO, l'UCP a rappelé qu'il convenait de leur rendre tout autant : considération, lisibilité des réorganisations, accompagnement et valorisation des missions et parcours professionnels.

L'intérêt de notre administration ne doit pas contrevenir à ceux de ses personnels.

L'UCP sera vigilante et le principe validé de rencontres régulières entre l'UCP et l'équipe de direction permettra de relayer les attentes des personnes et d'évoquer les éventuelles difficultés rencontrées.

### *Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne et d'un troisième concours pour l'accès au grade d'attaché(e) d'administrations parisiennes*

Aux termes de l'arrêté municipal du 30 octobre 2015 (*Bulletin municipal officiel du 6 novembre 2015*), un concours externe, un concours interne et un troisième concours seront ouverts à partir du 14 mars 2016 pour 17 postes qui se répartissent ainsi : 10 pour le concours externe, 6 pour le concours interne et 1 pour le troisième concours.

Les candidats intéressés pourront s'inscrire du 14 décembre 2015 au 8 janvier 2016 inclus.

La composition du jury sera fixée ultérieurement.

### *Examens professionnels*

Ont été admis, par ordre de mérite, à l'examen professionnel pour **l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, spécialités administration générale et action éducative** les quarante-six candidats suivants : Benoît GALLOT, Antoine GUEGUEN, Jean-Marc NORE, Emmanuel GODIN, Muriel AMOUSSOU, Nathalie LAVA, Thi-Anh-Dao BUI, Christine LE FRESNE, Sabrina COURTIN, Stéphanie FRAYSSIGNES, Marie-Laure DE LABRETOIGNE, Aurélia TIREL, Jacques DESNOËS, Jérôme PARTAGE, Olivier FEDIDE, Robin FLEURY, Jean-René CESSINAS, Aurore ESCALIER, Valérie FLORIN, Siriphone KHANTHALY, Emmanuelle ROLLAND, Anne GEORGI, Sandrine SEIGNEMARTIN, Catherine LE BRUN, Laurent RENAUDIN, Sophie MONTANGE, Valérie NICOLAS, Marylene DAIMÉ, Fabiola CAPIER, Rédha BENGHEZAL, Nathalie DEPIGNY, Marie-Anne PORRETTO, Marie-Christine GRINDARD, Marie-Pierre LECAT, Andreia RODRIGUES, Valérie DONNADIEU, Arthur INGLEBERT, Cynthia NEPOS, Marc TOURNIAIRE, Anne BOURMAUD, Eric LE MASSON, Dalida MARCEAU, Philippe MONToux, Thomas BERNAUD, Hassan SLAIM et Fatima-Zohra YUNG.

Ont été admis, par ordre de mérite, à l'examen professionnel pour **l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure d'administrations parisiennes, spécialités administration générale et action éducative** les cinquante-trois candidats suivants : Philippe CERANI, Cécile GALOUZEAU, Sylvie TEYSSEIRE, Nadine GACHE, Véronique HELIN,

Christine PELLAN, Wing-Hue LAU, Alexandra BONNEAU, Christina OFFRANC-BAPEAUME, Julien GUÉNOLÉ, Valéry LEOWSKI, Tiphain ROBERT, Julie CARRE, Ewen HAZO, Mohamed KEITA, Eric KOUNAKEY, Magali LICCARDI, Gaël JAUDEAU, Stéphanie BARON, Astrid DAVIDAS VIE, Bénédicte NEGRE, Leila SKANDRANI, Denise XAVIER, Saleoua ARRAHAOUI, Sylvain COMBE, Florence FOLLET, Jenest BAHONDISSA, Bénédicte BOUÉ, Aline NGUYEN, Sylvie AUDITEAU, Sabrina BAHA, Jérôme CHALOTS, Patricia DIAZ, Mariette LAHIRE, Christelle BIGOTTE, Sadia LOUBANE, Sarah TOUILLET, Anne DEBETZ, Kathy BARDAT, Nathalie PATURANGE, Nicolas ROSE, Sonia ZAOUADI, Max LOYON-MUTEL, Véronique MARCEL, Céline BULLIARD, Claudine JULIANS, Arnaud MONDON, Marie-Claire PAGES, Édouard GOUTEYRON, Pascale LEMAIRE, Corinne LUPOT, Sylvie JANNOT et Patrick NYOKAS ZALAMOU.

**À toutes et à tous, l'UCP adresse ses plus vives félicitations !**

<p style="text-align: center;"><b>Union des Cadres De Paris</b> 2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45</p>
---